



## Refus d'affectation sur une autre société

Par **zaza**, le **15/02/2012** à **11:58**

bonjour,

je suis employé (non cadre) dans une société A qui appartient au groupe 1.  
Mon supérieur veut m'affecter dans la société B qui appartient au groupe 1 aussi.  
Dans la société B je serai chargé d'effectuer le travail de 4 femmes qui partent en congé maternité.

Est-il possible contractuellement que je refuse l'affectation?  
Si j'acceptais de faire le remplacement, serais-je en droit de demander des indemnités en plus de mon salaire normal?

Merci d'avance